

La Tribune d'Orléans, 31 octobre 2013

LA TRIBUNE D'ORLÉANS  
Jeudi 31 octobre 2013 - n° 327

# Tourisme : Chambord fait sa révolution dans la douleur



**PATRIMOINE.** Chambord, son château, ses 755.000 visiteurs par an et son hôtel-restaurant aux moquettes élimées, ses commerces vieillots, ses terrasses de la place où il est impossible de boire un verre après 19h... Pour enfin rénover les conditions d'accueil du lieu, le Domaine de Chambord doit affronter depuis des années, le maire, une poignée de commerçants, une presse régionale hostile et un quartier de sénateurs locaux. Récit d'une histoire bien française. Par Laurent Roussel

« C'est tragique », dit Jean d'Haussonville, directeur du Domaine de Chambord, « avec un peu de la date de la création d'un EPIC (établissement public industriel et commercial) destiné à rationaliser et à unifier la gestion d'un domaine, propriété de l'Etat, jusque là partagé entre les tutelles de huit ministères, Chambord sort de sa torpeur présidentielle. L'offre d'hébergements sur place était indigente, des gîtes ruraux sont créés. Un hôtel de luxe, enfin digne du lieu, devrait ouvrir ses portes dès 2015 à la ferme de l'Ormetrou avec une terrasse sur le château. De 2009 à 2012, le nombre de visiteurs est passé de 655 000 à 755 000. Les tarifs les meilleurs, les congrès de Chambord sont offerts à la curiosité du public grâce à des visites organisées en petits groupes. A la clé de cette marée d'emplois, des dettes et surtout la mise à niveau - très tardive - de l'accueil d'un des sites les plus prestigieux de France.

Il s'agit quand même de ménager l'argent du contribuable, souligne toujours Jean d'Haussonville. Grâce au nouveau cadre juridique créé par l'EPIC, le Domaine de Chambord peut récupérer le contrôle des terrasses de la place du village et souhaite instaurer des baux commerciaux pour régir l'hôtel St-Michel, les cafés, brasseries et autres échoppes à souvenirs qui tous exercent dans des bâtiments appartenant à l'Etat. Mais l'Etat a bien possédé en son temps l'ancien domaine royal entouré de son mur de protection, terres et immeubles - cas unique en France - Chambord c'est aussi une commune, c'est-à-dire un maire et 140 habitants. Il lui, le génie français peut enfin s'exprimer dans toute sa splendeur ! C'est que le maire de Chambord, qui peut compter sur le soutien d'une poignée de commerçants inquiets, possède, comme tous les maires de France, des pouvoirs alors pas question que ceux-ci soient transférés au Domaine de Chambord. Pas facile aux terrasses de la place du village. Le Domaine insiste. Et pour cause, aujourd'hui, le chiffre d'affaires géré par les commerces locaux, représenté près de 3,5 millions d'euros. Et les redevances reversées au Domaine ne se montent qu'à 150.000 euros. Un taux moyen de redevance de près de 4%. Contre près de 12% pour les commerçants installés au centre ou dans d'autres lieux touristiques prospères de l'Etat. Il y a urgence à en finir avec des ventes de situation injustifiées. Il y a urgence, sans spolier les actuels occupants, à faire entrer dans l'hôtel

De 2009 à 2012, le nombre de visiteurs de Chambord est passé de 655.000 à 755.000.

© Gilles Paris

St-Michel un nouvel exploitant. « Des restaurateurs réputés souhaitent investir plusieurs millions d'euros, ouvrir de nouvelles chambres. Et la liste des candidats est longue », explique Jean d'Haussonville. Seulement, voilà, au nom du principe républicain, et de la défense du maire de Chambord menacé, la guérilla juridique bat son plein. Une tentative de saisine du Conseil constitutionnel a été rejetée par un avis du Conseil d'Etat en 2011 qui conforte les pouvoirs du Domaine. Quel cela va-t-il faire, il y a quelques jours, un amendement voté par le Sénat et soutenu par Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et président de la commission des Lois vient réaffirmer les droits du maire de Chambord, « et une question de principe républicain » pose Jean-Pierre Sueur qui laisse entendre que Marignou et l'Etat ont été saisis de ce nouveau rebondissement... L'amendement adopté par le Sénat, a été contre le vœu du gouvernement et l'on peut donc penser qu'à l'Assemblée nationale le texte sera supprimé. Mais rien n'est moins sûr. Les touristes asiatiques doivent peut-être encore patienter quelques années pour boire un verre le soir en plein été face au château...

« Au passage, il s'agit quand même de ménager l'argent du contribuable. »

Jean d'Haussonville, directeur du Domaine de Chambord.

totallement à ses dépenses de fonctionnement à horizon 2019 - aujourd'hui les recettes assurent 87% du fonctionnement - a eu l'audace de vouloir faire réformer les conditions d'exercice des commerces locaux. « Au passage,